

La certification comprend des épreuves organisées par le Rectorat et des épreuves ou évaluations organisées en cours de formation.

- **DC1** : Présentation et soutenance d'une note de réflexion
- **DC2** : Entretien avec le jury sur le parcours de formation pratique
- **DC3** : Entretien à partir d'un dossier thématique élaboré par le candidat
- **DC4** : Épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles

Par ailleurs, les domaines de certification 1, 3 et 4 comportent chacun une évaluation organisée en cours de formation.

www.metiers.santesolidarites.gouv.fr

La liste des établissements de formation
adhérents à l'UNAFORIS
et dispensant cette formation
est disponible sur le site de l'UNAFORIS :
www.unaforis.eu

Solutions éducatives

En partenariat avec l'UNAFORIS, la MAIF et rue des écoles, éditeur spécialisé dans la conception de ressources et de solutions pédagogiques, ont créé le site Cap-Concours* pour aider les jeunes à préparer les concours aux métiers d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, de conseiller en économie sociale et familiale, de moniteur éducateur, de technicien de l'intervention sociale et familiale et d'éducateur de jeunes enfants. Fiches et tests de révision, conseils méthodologiques, sujets d'annales, informations pour mieux appréhender le métier choisi... autant d'outils disponibles en ligne pour s'évaluer, progresser et réussir.

* Cap-concours est distribué par Agora Education, filiale de MAIF et de rue des écoles.

Connectez-vous sur www.cap-concours.fr



Document élaboré avec les établissements de formation adhérents à l'UNAFORIS

LES FICHES FORMATIONS

Moniteur Éducateur

Accompagner les personnes
en difficulté dans les actes de leur quotidien

Diplôme d'État - niveau IV
(accessible sans le Bac)

- La profession
- L'exercice professionnel
- Les conditions d'admission
- Les modes d'accès
- La formation
- La certification

UNAFORIS

Union Nationale des Associations de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale

La profession

Au sein d'établissements spécialisés, le moniteur-éducateur exerce ses fonctions auprès d'enfants ou d'adultes en difficultés sociales, psychiques ou physiques. Il aide et accompagne les personnes dans les actes de la vie quotidienne.

Le moniteur éducateur intervient dans une démarche qui respecte les droits des enfants, adultes, familles et des groupes avec lesquels il travaille.

L'exercice professionnel

Le moniteur éducateur travaille au sein d'une équipe médico-sociale dans un établissement spécialisé. Il a pour mission de développer ou de préserver l'autonomie et l'intégration sociale des personnes dont il a la charge. Il propose un accompagnement au quotidien qui favorise le développement et l'épanouissement personnels des résidents.

Le moniteur-éducateur intervient hors du temps de formation scolaire ou professionnelle et en dehors du temps consacré aux soins.

Pour développer les capacités d'adaptation des personnes accompagnées, il met en place des projets éducatifs, des activités de soutien, d'apprentissage et de loisirs : travaux manuels et créatifs, expression corporelle ou verbale, ateliers de mécanique ou d'informatique, sorties culturelles et sportives...

Les conditions d'admission

Aucun diplôme n'est exigé pour s'inscrire aux épreuves de sélection.

Les épreuves d'admission sont organisées par les établissements de formation en travail social, sur la base de :

1- L'épreuve écrite d'admissibilité qui permet à l'établissement de formation de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.

Les modalités des épreuves sont proposées par chaque établissement de formation, qui peuvent ainsi construire des supports d'épreuves différentes d'un établissement à un autre.

Ainsi, deux types d'exercices sont souvent proposés : comme un texte court à partir duquel dégager les idées principales, rédiger une courte note sur ce thème et définir du vocabulaire, et l'instruction d'un questionnaire permettant de présenter son parcours biographique.

2- L'épreuve orale d'admission permet à l'établissement de formation d'apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

De même, les modalités d'épreuve peuvent varier d'un établissement à un autre.

Il y a souvent une épreuve de groupe, et un entretien individuel.

Références

- Décret n°2007-898 du 15 mai 2007 relatif au DEME
- Arrêté du 20 juin 2007 relatif au DEME
- Circulaire interministérielle DGAS/SD4A/2007/436 du 11 décembre 2007 relative aux modalités des formations préparatoires et d'obtention du Diplôme d'Etat d'Éducateur Spécialisé (DEES) et du DEME

à noter

La plupart des centres de formation en travail social proposent des **préparations aux concours**. Pour en savoir plus, consulter les sites des centres de formation.

Les modes d'accès

La formation est accessible :

- ✓ en **formation initiale (voie directe)**, financée par les Conseils régionaux,
- ✓ en **situation d'emploi**, financée par l'employeur,
- ✓ en **apprentissage ou en contrat de professionnalisation**, financée par l'employeur,
- ✓ dans le cadre de la **Validation des acquis de l'expérience (VAE)**.

La formation

✓ **Durée** : 2 ans.

- ✓ **Formation théorique** : 950 heures sur deux ans, soit 27 semaines de regroupements en centre de formation.
- ✓ **Formation en stage** : 980 heures.

✓ Contenu de la formation

La formation est organisée autour de quatre Domaines de Formation :

- **DF1** : Accompagnement social et éducatif spécialisé (400 h)
- **DF2** : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet spécialisé (300 h)
- **DF3** : Travail en équipe pluriprofessionnelle (125 h)
- **DF4** : Implication dans les dynamiques institutionnelles (125 h)

à noter

En conformité avec l'arrêté du 16 novembre 2005, des **allègements de formation** peuvent être consentis après vérification des diplômes, des connaissances et/ou de l'expérience professionnelle antérieure des demandeurs.

La certification

La formation est sanctionnée par un diplôme d'Etat délivré par les Ministères chargés des sports et de la jeunesse, des affaires sociales, de la justice et de l'éducation nationale.